

## Maladie longue durée et congés payés

Par Letty77, le 07/07/2018 à 12:32

bonjour,

je suis en arrêt maladie depuis huit mois, je ne sais pas pour le moment quand je reprendrais le travail, mes congés acquis, mes rtt acquis me sont ils toujours dû, car je remarque sur le bulletin de paie du mois de juin que le cumul de mes congés est à zéro merci de votre retour

Par P.M., le 07/07/2018 à 16:55

Bonjour,

Congés payés et RTT déjà acquis vous sont normalement dûs mais vous n'en acquérez plus pendant un arrêt-maladie non professionnel sauf disposition particulière à la Convention Collective applicable notamment en cas de maintien du salaire...